



COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° D-2024-19

ANNULE ET REMPLACE
POUR ERREUR
MATERIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

Date et affichage de la convocation	28/05/2024
Date d'affichage de la délibération	10/06/2024

Membres présents : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHELU, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Julien TOCOUA, M. Olivier LUCU, Mme Maïder OTHÉGUY, Mme Eugénie LACAZE, M. Arnaud MAINTENU, M. Daniel AMESTOY, M. Thomas ELISSONDO, M. Bernard LARRAMENDY, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Pascal MOUSTIRATS, M. Dominique MARIAN

Membres en exercice	15
Membres présents	14
Suffrages exprimés	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Absent : M. Sylvain SALLABERRY

Secrétaire de séance : M. Daniel AMESTOY

OFFRE DE PRÊT POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTI ACTIVITÉS

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du précédent conseil municipal, les conseillers ont approuvé à l'unanimité la délibération autorisant le maire à signer un contrat de prêt avec un établissement bancaire pour régler les factures liées à la construction de la Salle multi-activités.

Voici le résultat des consultations des différents établissements bancaires :

- la caisse d'épargne n'a jamais donné de suites et n'a pas émis d'offre,
- la caisse des dépôts et des consignations ne pouvait se positionner que sur une partie très faible du prêt car elle ne peut pas proposer de prêts court terme
- la banque postale ne nous a proposé qu'un crédit long terme car nous n'étions pas éligibles au court terme
- le crédit agricole nous a proposé plusieurs offres, court et long terme sur différentes durées.

Le Maire propose de retenir les offres du Crédit agricole :

Prêt court terme :

- Montant de l'emprunt : 735 965,00 €
- Durée : 24 mois
- TEG : 3,7178 %
- Remboursement des intérêts : trimestriel
- Remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilité financière)
- Frais de dossier : 400,00 €

Prêt long terme :

- Montant de l'emprunt : 190 619,00 €
- Durée : 20 ans
- Taux proportionnel : 3,72 %
- Remboursement : trimestriel
- Frais de dossier : 400,00 €

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE les offres de prêt présentées par le Crédit agricole

AUTORISE le maire à signer les contrats de prêt avec le crédit agricole et à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse.
Au registre ont signé le Maire et le secrétaire. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Gilbert DUBLANC



Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 064-216401208-20240607-D202419AR-DE